

Bulletin de la section académique du SNES
15, rue Dobrée - 44100 NANTES
tél. 02 40 73 52 38 fax 02 40 73 08 35
e-mail : s3nat@snes.edu sur le Web : www.nantes.snes.edu

N°34 - Novembre 2020 - Prix du numéro : 1.50€

Edito

Le retour début novembre dans nos établissements scolaires a été doublement compliqué, entre l'hommage saboté à notre collègue Samuel Paty, assassiné pour avoir fait son métier, et un protocole sanitaire insuffisamment renforcé exposant les personnels et les élèves.

Alors que cet odieux attentat a entraîné de nombreuses expressions de soutien à la profession enseignante - montrant bien l'importance des missions qui lui sont confiées -, le Ministère, sous des motifs prétendument sécuritaires, a tout bonnement empêché les personnels de rendre un hommage solennel à leur collègue. Il les a également privés d'un espace d'expression indispensable dans cette situation inédite. Dans de nombreux établissements, les directions n'ont pas voulu s'opposer aux ultimes consignes ministérielles, même sous la pression des équipes, réduisant l'hommage à peau de chagrin. Par conséquent, pour beaucoup d'entre nous, le retour devant les élèves s'est

fait dans la souffrance et dans la colère.

Notre Ministère s'est montré incapable de nous donner les moyens d'un hommage digne, comme il se montre incapable de proposer un protocole sanitaire sécurisant pour les personnels et les usagers. Nouvelle illustration de son mépris pour les personnels ! Mais c'est bien l'action collective, qui a été menée dans les lycées, qui a contraint le Ministre à proposer des modalités permettant d'alléger les effectifs. C'est un premier pas qui doit être suivi par d'autres, car rien n'est prévu dans les collèges, alors que, dans certains, les conditions sanitaires sont loin d'être protectrices. Dans cette période, le SNES-FSU continue d'être à vos côtés pour vous aider à faire valoir vos revendications.

Nelly Hervouet, novembre 2020.

Sommaire

- 1..... Edito
- 2..... Hommage à S. Paty
- 3..... Protocole sanitaire
- 4..... Plan de continuité pédagogique
- 5..... Remplacements des absences de courte durée
- 6..... Contractuel-les
- 7..... Courants de pensée
- 8..... Qu'est-ce que Pix ?



Retrouvez le SNES sur le web



le nouveau site national
www.snes.edu



le site académique
www.nantes.snes.edu

U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Alors que débutaient à peine les vacances d'automne, le vendredi 16 octobre 2020 au soir, nous apprenions avec stupeur l'assassinat d'un de nos collègues, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois-d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine (78). Au fil de la soirée, nous découvrons avec effroi, par la presse, l'enchaînement qui avait mené à cet acte horrible.

Cet attentat qui a conduit à la mort de notre camarade, assassiné parce qu'il faisait son métier, a profondément meurtri les personnels de l'Éducation Nationale. Spontanément, certain-es d'entre nous ont eu envie de se retrouver pour se recueillir ensemble ; les organisations syndicales (SNES-FSU en tête), conscientes de ce besoin, ont rapidement organisé des rassemblements unitaires le week-end suivant.

Après un hommage national à la Sorbonne, des discussions se sont ouvertes, au Ministère, sur les conditions de sa traduction en direction des élèves lors de la reprise des cours le lundi 2 novembre. Nos organisations syndicales ont exigé un temps nécessaire de concertation, avant de reprendre les élèves en classe : au minimum une demi-journée, et le gouvernement n'a accepté que 2 heures banalisées de 8 à 10 heures. Pendant toutes les vacances, les personnels sévèrement meurtris ont échangé, écouté ; ils ont réfléchi à leur premier contact avec leurs élèves, cherché des pistes de réflexion et d'intervention ... Pour apprendre par les médias, le vendredi 30 octobre, soit trois jours avant la rentrée, que la concertation préalable entre les personnels, indispensable à une reprise sereine, était tout simplement annulée, pour de soi-distants motifs sécuritaires. D'autres sources ministérielles reconnaissant à bas-bruit les problématiques liées aux transports scolaires ou à l'accueil des élèves ! Que dire de cette annulation de dernière minute, par voie médiatique ? Hommage réduit à une peau de chagrin, avec un texte difficile d'accès aux élèves, en partie escamoté : indigne !

Pendant tout le week-end précédant la reprise, les militant-es du SNES-FSU ont tenté de raisonner le Ministre, les recteurs-rectrices et les chef-fes d'établissements pour faire valoir leurs demandes en imaginant que les discours politiques vantant, deux semaines plus tôt, leur mérite et le soutien indéfec-

tible de leur administration ne soient pas de vains mots ! Rien n'y fit : tout, ou presque, fut annulé.

Presque, car certains établissements de notre académie, ont pu conserver ce temps « libéré » par des chefs d'établissements qui n'ont pas voulu suivre les directives ministérielles de dernière minute : certain-es autres ont accepté la tenue d'heure mensuelle d'information syndicale, déposée en urgence. Dans d'autres établissements enfin, les personnels ont imposé collectivement ce qui leur avait été finalement refusé.

Le retour dans les établissements scolaires a été extrêmement douloureux. Des enseignant-es se sont retrouvé-es seul-es face à leur classe, sans se sentir épaulé-es, ni prêt-es et capables d'aborder le sujet avec leurs élèves, ni compétent-es pour porter à eux seul-es la mission que la société leur as-

signe : former les élèves aux valeurs de la République. Comment être les fers de lance de la liberté, l'égalité, la fraternité dans une société si inégalitaire et injuste et dans de telles conditions d'exercice où tout est fait dans l'improvisation, l'urgence niant la parole des personnels ? Quel contraste entre les valeurs professées et la situation dans les-

quelles on demande de les transmettre en réalité ! Nous ne céderons pas devant la terreur ; et pour continuer à enseigner, nous continuerons aussi à réclamer des personnels bien formés, en nombre bien supérieur à ce qu'ils sont aujourd'hui. Nous continuerons aussi à réclamer des effectifs d'élèves réduits, afin d'améliorer la sérénité des apprentissages. Nous continuerons de porter la voix des personnels malgré la volonté d'écarter nos organisations d'un dialogue social de plus en plus ténu.



Rassemblement en hommage à Samuel Paty, Le Mans (72)

Mardi 10 novembre, malgré un contexte sanitaire défavorable, l'appel à la grève « sanitaire » (de l'intersyndicale éducation) a été entendu. La mobilisation, avec parfois plus de 50% de grévistes dans certain-es établissements, a traduit l'inquiétude, le mécontentement, mais aussi la souffrance des personnels dont les conditions de travail sont particulièrement dégradées.

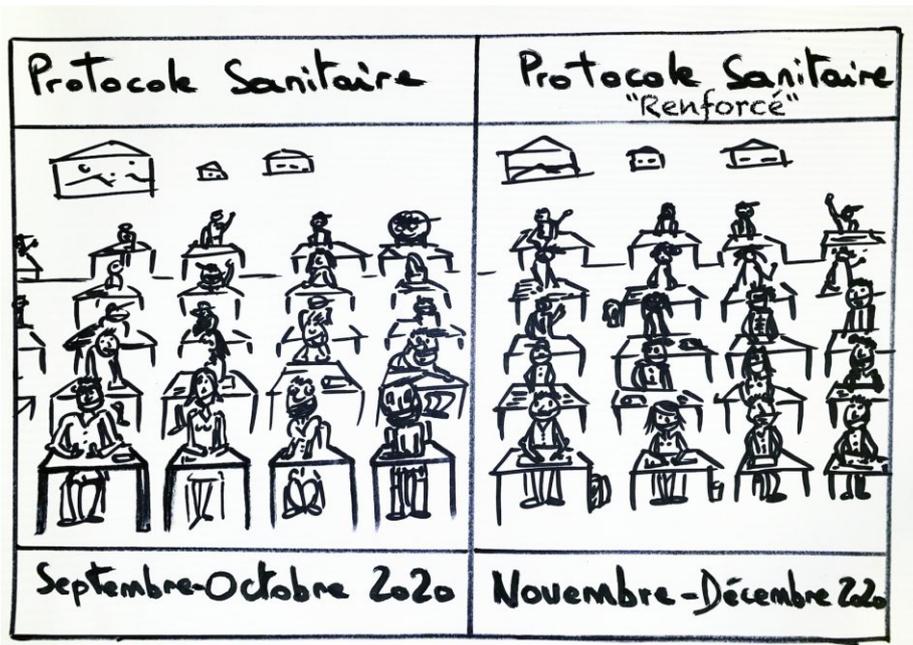
Grâce aux mobilisations des personnels, aux mouvements des lycées, à un appel unitaire à la grève du 10 novembre, le Ministre a déjà reconnu les insuffisances sanitaires dans les lycées ; il doit les reconnaître aussi dans les collèges et faire confiance aux personnels dans l'analyse de la situation et les demandes d'aménagement. Si les personnels souhaitent garder les établissements scolaires ouverts le plus longtemps possible, cela doit être rendu possible, tout en garantissant leur sécurité sanitaire, ainsi que celle des élèves et de leur famille.



Pour réussir cette équation, le SNES-FSU réclame en urgence le recrutement de personnels supplémentaires notamment pour la vie scolaire, pour le nettoyage des établissements, l'adaptation des locaux, la gratuité des masques pour les élèves, et l'adaptation des programmes et des examens. On ne peut que regretter que toutes ces mesures n'aient pas été prises en amont et suffisamment tôt comme notre organisation n'a cessé de le demander.

Dans ce contexte de crise économique, manifeste bien avant le déclenchement de la pandémie, il n'est pas question, pour le bien commun qui s'impose comme condition de la réalisation du bien personnel, d'abandonner les Services Publics et l'Éducation Nationale en particulier. Au contraire, il convient de s'appuyer sur cette journée du 10 novembre pour construire la riposte future.

convient de s'appuyer sur cette journée du 10 novembre pour construire la riposte future.



PERSONNELS VULNERABLES : FAIRE RESPECTER SES DROITS

Depuis la reprise, les **personnels vulnérables** peuvent faire valoir leurs droits au **travail à distance** sur présentation d'un certificat d'isolement obtenu auprès d'un médecin. Si ce travail à distance n'est pas possible, ils doivent être placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA). Pour les **proches de personnes vulnérables**, pour l'instant, le travail à distance n'est pas de droit, mais les élu-es du SNES-FSU continuent d'intervenir auprès du Ministère.



Dans les deux cas, **consultez la FAQ du site national** où vous trouverez des aides pour faire valoir vos droits.

Alors que jusqu'il y a peu le ministère s'arc-boutait sur l'absence de transmission de la Covid-19 dans les établissements scolaires, en présentant des données officielles de contamination en milieu scolaire en totale incohérence avec celles de Santé Publique France notamment, l'annonce, vendredi 6 novembre, de la possibilité, pour les lycées, d'aménager le temps de présence des élèves représente une énième volte-face du ministre et a ouvert la porte à des fonctionnements des plus variés.

Le ministère, fidèle à sa méthode Coué « *Tout est prêt, nous sommes prêts* », avait publié fin juillet un « plan de continuité pédagogique » (disponible sur Eduscol) présentant deux scénarii déclinés, y compris en termes d'organisation des locaux et des enseignements, en fonction du niveau de circulation du virus :

- 1) En cas de circulation active nécessitant le retour à un protocole sanitaire strict (comme en mai-juin), le temps de présence des élèves est divisé par deux. Le ministère préconise la venue de 1/2 groupe classe en alternance avec 5 jours consécutifs de présence (à cheval sur 2 semaines).
- 2) En cas de circulation très active du virus nécessitant la fermeture de l'établissement, l'enseignement est assuré entièrement à distance.

Le Ministre s'est ensuite refusé à appliquer son scénario n°1 en octobre-novembre dans nos établissements alors que la communication du gouvernement annonçait une circulation du virus plus forte et rapide qu'au printemps. Seules les mobilisations des personnels, des lycéen·nes, et l'annonce de la grève intersyndicale du mardi 10 novembre l'ont contraint à assouplir ses directives. Et en réalité, ce plan ne fait que présenter – et non imposer ! – des modalités possibles de fonctionnement d'enseignement en distanciel, laissant à nouveau une très grande latitude aux chef·fes d'établissement, aux recteurs et rectrices.

En complément, au niveau académique, les IPR ont transmis en septembre des préconisations, en même temps que leur lettre de rentrée. Nous pouvons craindre, et l'observons déjà dans certains lycées de notre académie, qu'un rapport de force insuffisant localement, une administration autoritaire ou des tensions internes, ne permettent pas de mettre en place cet allègement pourtant salutaire pour toute la population.

La situation est très différente entre les lycées et les collèges dans l'académie. Dans les lycées, des formes « d'alternance » ont majoritairement été mises en place dès la semaine dernière, soit sur la base de venue des élèves en demi-

groupes sur l'emploi du temps normal (notamment en seconde, mais aussi pour tous les niveaux dans certains lycées manceaux, avec une alternance de présence 1 jour sur deux), soit sur la venue des élèves une semaine sur deux (une semaine les Premières et une semaine les Terminales), sans modification non plus des EDT. Les conséquences en termes de « présence devant élèves » des enseignants ne sont pas identiques : dans le premier cas, les collègues effectuent leur EDT habituel, certes avec deux fois moins d'élèves, alors que pour les seconds leurs EDT vont s'alléger – certainement sous forme de gruyère – des horaires des niveaux absents, faisant apparaître le spectre de l'enseignement « hybride » redouté.

Dans les collèges, l'application du « protocole renforcé » a davantage abouti à des décalages et aménagements d'emplois du temps pour éviter que les élèves ne se croisent, la mise en place de « une salle – une classe »... mais les élèves restent à 100 % de leur temps dans les établissements. Certaines équipes revendiquent la possibilité de mettre en place une organisation de type lycée, mais d'autres s'opposent, mettant notamment en avant le risque d'une surcharge importante de travail lié à l'enseignement hybride présentiel/distanciel.

Quelle que soit l'organisation mise en œuvre dans les établissements, aucun plan local ne doit - ni ne peut ! - imposer aux collègues un temps de travail supérieur à nos ORS (Obligations Réglementaires de Services) – soit 18 heures pour les certifié·es et 15 heures pour les agrégé·es, nonobstant les HSA imposées... horaires définis de façon hebdomadaire qui ne peuvent non plus être « lissés » avec des disparités importantes une semaine sur l'autre.

De plus, sur le plan pédagogique, s'il peut être utile, voire nécessaire, de se coordonner et se mettre d'accord sur des fonctionnements en équipes, il faut bien se garder que des pratiques pédagogiques soient imposées, celles-ci relevant – toujours... – de notre liberté pédagogique (inscrite dans la loi), et bien sûr restant hors des compétences des chef·fes d'établissement...

Le SNES-FSU continue de revendiquer la nécessaire augmentation de moyens encore plus cruciale dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, mais aussi, tant en lycée qu'en collège, l'adaptation des programmes d'enseignement pour ne pas ajouter de stress aux élèves et aux enseignant·es, et le report des dates du Baccalauréat.

Depuis le ministère Robien, de sinistre mémoire, existe la possibilité de remplacement dit « interne » à l'établissement des absences de courte durée, selon des modalités rejetées par la profession. Il convient de continuer à refuser l'imposition d'un tel dispositif.

Le cadre du dispositif

Le décret du 26 août 2005 rend possible le remplacement des absences de courte durée (moins de 15 jours) des professeurs au sein de l'établissement. La note de service du 30 août 2005 en précise les modalités d'application.

L'administration est obligée d'élaborer un protocole en concertation avec les équipes pédagogiques, puis de le présenter en conseil d'administration. Lors d'un remplacement, le chef d'établissement est tenu de rechercher en priorité des volontaires, avant de désigner à défaut, le professeur remplaçant. Ce dernier doit être obligatoirement prévenu 24h avant le remplacement.

Le nombre d'heures de remplacement est limité à 60 heures annuelle et 5 heures hebdomadaire, qu'importe le type d'heures supplémentaires. Ces dernières sont rémunérées sous forme d'HSE.

Les professeurs stagiaires ne peuvent se voir confier ces remplacements, tout comme les professeurs à temps partiel ne peuvent se les voir imposer ou encore les TZR en attente de suppléance dans leur établissement de rattachement qui relèvent du rectorat et donc ne peuvent donc être désignés par le chef d'établissement.

Les recommandations du SNES-FSU

La mobilisation de l'automne 2005, marquée par la signature massive d'une pétition initiée par le SNES-FSU a conduit la plupart des chefs d'établissement à éviter les conflits qui auraient découlé d'une imposition de ce dispositif qui dénature le métier, accroît la charge de travail et nuit aux solutions élaborées par les équipes sur la base du volontariat. Ces pratiques de gestion locale « raisonnée » perdurent dans la plupart des établissements. Pour autant, le SNES-FSU appelle les collègues à continuer de refuser collectivement les remplacements imposés des absences de courte durée, qui engendrent des difficultés et des tensions dans les établissements pour les professeurs, sans constituer la plupart du temps une réponse pédagogique adaptée pour les élèves.



Cette année plus que les années précédentes, les affectations des agents contractuel·les ont subi une nouvelle dégradation, en grande partie dû à l'application de la loi dite de Transformation de la Fonction Publique. Pour rappel, cette dernière a exclu les organisations syndicales des commissions d'affectations qui se déroulaient en toute fin d'année scolaire, mi-juillet, et qui permettaient aux représentant·es de vérifier la transparence des opérations et d'intervenir afin d'améliorer, autant que possible, la situation des collègues.

Mais cette année, pas de syndicats à ces réunions : c'est la porte ouverte pour le rectorat à toutes les incongruités possibles et imaginables. Parmi les choses les plus graves et qui deviennent un véritable cheval de bataille : la diminution des quotités horaires sur les contrats. En effet, depuis quelques années déjà, les postes à plein temps et à l'année dans certaines matières deviennent rares (conséquences de la réforme du lycée depuis 2 ans déjà). De fait, l'académie nomme des collègues CDI·sés à 18 heures sur des postes de plus faible volume : 15, 12, ou 9 heures, ...

Cela a des conséquences directes pour les collègues : l'administration force ces derniers à signer des avenants correspondant à de nouvelles quotités horaires plus faibles sous peine de licenciement. Outre la question légale (qui sera tranchée rapidement car plusieurs collègues sont en voie de licenciement pour avoir refusé de signer ces fameux documents et les affaires sont entre les mains des services juridiques compétents), se

pose la question de la rémunération. La diminution de la quotité horaire a de lourdes conséquences financières. Par ailleurs, plusieurs académies, mais pas la nôtre, appliquent la compensation financière à l'instar des TZR !

Autre réalité de cette rentrée : les conséquences de la réforme du lycée. Si cette réforme est une catastrophe pour toutes les lycéen·nes et nos collègues titulaires, elle impacte les enseignant·es non-titulaires. En effet, la réforme a fait fondre les heures d'enseignement - même le rectorat le reconnaît maintenant ! - et a diminué les dotations des établissements ! De fait, ce sont autant de postes non pourvus les années passées, de compléments ou de remplacements qui n'existent plus. Les pressions exercées sur les titulaires pour effectuer nombre d'heures supplémentaires en sus de leur ORS et éviter la création de BMP limitent également les possibilités d'affectations pour les agents non-titulaires, avec la crainte pour ces derniers, que l'année 2021 soit placée sous le signe des CCP pour licenciement pour non proposition de contrat.



Groupe de Travail du 9 octobre 2020

Un GT a eu lieu vendredi 9 octobre 2020 avec les représentant·es du personnel (CGT, UNSA, FSU) A l'ordre du jour : les non reconductions de contractuel·les en CDD, l'avancement des MA et la CDI·sation de collègues arrivant dans leur 6e année de service.

Cette réunion, qui aurait dû avoir lieu au mois de juin, n'avait pu se tenir dans les délais, le rectorat invoquant les conditions sanitaires pour en justifier son report en ce début d'année. Résultat : des élu·es consulté·es a posteriori sur des procédures ayant été mises en œuvre préalablement !

Après l'examen de l'avancement des MA, le GT a étudié 33 cas de contractuel·les en CDD que le rectorat ne souhaitait pas reconduire pour motif d'insuffisance professionnelle. Une seule situation, grâce à l'intervention des représentant·es syndicaux et particulièrement ceux de la FSU, n'a pas abouti à une non-reconduction.

Sur les CDI·sations, bien peu d'informations ont été données, puisqu'au motif de l'heure tardive, le rectorat a écourté le GT en ne laissant pas la possibilité aux élu·es de poser les questions qu'ils souhaitaient ! Le rectorat n'a donc pas indiqué les quotités des collègues CDI·sables (18 heures, 15 heures, 12 heures...). Triste état du dialogue social dans notre académie !



**ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN**

*unité
action*

S'unir pour l'action

Que s'est-il passé depuis notre dernière tribune « Construire le monde d'après » ? La crise sanitaire s'amplifie. Le gouvernement poursuit sa politique qui favorise toujours les plus riches mais fragilise tous les autres. Les services publics, mis à mal depuis plusieurs décennies, ne sont toujours pas améliorés ni développés. Or les défis auxquels ils sont confrontés ne peuvent être surmontés grâce au seul engagement des personnels, pourtant bien réel : l'hôpital comme l'école n'arriveront pas, sans de vrais moyens supplémentaires, à panser les plaies de cette pandémie, malgré tous les efforts et les solutions locales déployés. Les métiers de l'éducation doivent être reconnus comme essentiels, parce que ce sont les enseignant.es, comme tous les autres acteurs du service public, qui répondent aux besoins de la société et lui permettent de se projeter vers l'avenir. Une rémunération en conséquence et des conditions de travail améliorées sont les seules mesures pertinentes. Nous n'avons que faire des louanges condescendantes venues de l'Élysée. D'autant qu'au final, par choix politique, le confinement aura un coût global bien supérieur aux moyens dont notre système de santé a besoin. Nombreux sont les mensonges et notre Ministre n'est pas le dernier à en abuser. Pire, c'est avec mépris qu'il considère les personnels, leur santé et leurs missions, alternant ordres et contre-ordres. L'annonce d'un soutien indéfectible aux enseignant.es (et à la liberté d'expression de notre État laïque), suite à l'assassinat de Samuel Paty, fut aussitôt suivie de la condamnation incompréhensible des « 4 de Melle » et de charges de

police sur des élèves qui défendaient leur santé et leur sécurité, tout comme leurs professeur.es. Paradoxe que nos professions soient devenues, en quelques jours, symbole de la liberté d'expression, quand nos ministres successifs tentent plutôt de nous faire taire et de nous isoler ! Les élèves ne seraient pas autant contaminés et contaminants que les adultes : mensonge ! Il n'y aurait pas de clusters dans les établissements : mensonge ! On l'observe bien aux diverses extrémités de notre académie ! Les personnels seraient formés, équipés en informatique et prêts pour l'enseignement à distance : mensonge ! Les équipes ne sont pas dupes : des solidarités se développent un peu partout sur les lieux de travail. Leur capacité à se mobiliser s'est concrétisée très largement par des actions locales d'établissements, parfois médiatisées, en particulier le 10 novembre. Ce sont ces actions qui ont obligé le Ministre à faire évoluer le protocole en lycée. Les établissements étant ouverts, les personnels restent soucieux de leurs missions et attentifs aux élèves, notamment les plus fragiles.

Dans ces conditions, construire un monde commun juste et solidaire semble long et semé d'embûches, avec des conditions sanitaires qui nous « isolent », mais nous continuerons à porter la parole des personnels, à construire du collectif, des débats et des lieux d'échange ouverts à tous, à défendre les droits et nos valeurs pour une école émancipatrice, égalitaire et laïque. Nous serons toujours là pour défendre un projet éducatif ambitieux.

é

CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE - NANTES LE 15 NOVEMBRE 2020

L'école entre chaos et mépris

Déjà affaiblie par des années de contre-réformes, par la compression de ses moyens, et par un printemps en distanciel, l'école traverse une crise sans précédent depuis la rentrée de novembre.

Les nouvelles règles sanitaires relèvent une nouvelle fois d'une impréparation coupable puisque la résurgence de l'épidémie était prévisible. L'écart entre les principes et les réalités de terrain génère des organisations bourrées d'incohérences, souvent non concertées avec les personnels, les parents et les élèves. Les injonctions paradoxales qui en résultent aggravent les tensions et la souffrance au travail. Les arrangements avec la vérité deviennent pathologiques : silence des directions sur les cas de Covid et chiffres mensongers du ministère.

Dans ce contexte, le besoin des personnels de se retrouver le 2 novembre pour rendre un hommage collectif à Samuel Paty, assassiné pour avoir parlé à ses élèves de la liberté d'expression, a été scandaleusement gâché par J.-M. Blanquer. Son refus de repousser la rentrée, puis ses manœuvres pour détourner les deux heures restantes en un temps de préparation d'une séance d'EMC a vidé la démarche de son sens. Le revirement final qui ordonnait, sans préparation, de lire aux élèves une lettre tronquée qui s'adresse aux enseignant.es relevait de la plus totale confusion ! La minute de silence qui l'accompagnait fut imposée aux seul-es élèves (contrairement aux fois précédentes où toute la société y était appelée) ce qui ajoutait à l'équivoque du message qu'on faisait porter aux enseignant.es :

soupçonne-t-on que c'est dans le seul espace scolaire que germe la menace terroriste ? Rappelons-nous enfin que les agents, AESH, AED, n'ont pas toujours été associé-es à « l'hommage »...

Si un message était nécessaire, c'était un message de soutien inconditionnel de l'institution à ses personnels (qui d'ailleurs ne savent toujours pas comment elle a concrètement soutenu Samuel Paty avant le 16 octobre), et aux élèves dont le quotidien devient difficile et angoissant (attentats, Covid, confinement, apprentissages réduits, etc.). En somme le chaos dans lequel s'est déroulé ce soi-disant hommage est une insulte faite à la mémoire de notre collègue assassiné, aux métiers d'éducation, et aux élèves !

Heureusement, des personnels ont résisté à ce saccage en arrachant le temps que le ministère leur refusait. Des lycéens ont relevé la tête en se mobilisant contre le n'importe quoi sanitaire. La grève du 10 novembre, décidée quelques jours avant, a contraint le ministère à reconnaître que le protocole était inapplicable en l'état dans bon nombre de lycées et à promettre des tests pour les personnels. Il est urgent d'inventer les suites de ces mobilisations, en ayant à l'esprit que l'enjeu est de reconstruire les services publics (école, hôpital, etc.) et d'en finir avec la politique des ordres et contre-ordres, des restrictions de libertés, de la répression des luttes (4 de Melle, lycéen-nes), et des financements orientés exclusivement vers les grands partenaires privés du pouvoir.



Dans la succession de feu les B2i/C2i, le ministère a mis en place depuis 2017, dans une grande discrétion, une nouvelle grille de compétences numériques (CRCN) qui a vocation à être inscrite dans le répertoire des compétences professionnelles, progressivement certifiées tout au long de la vie.

Parallèlement, un outil « homologué » de certification, « Pix », a été mis en ligne, et devra être mis en œuvre pour des certifications obligatoires dans le courant de cette année scolaire au collège comme au lycée.

Pix possède une double vocation. D'une part permettre l'auto-entraînement de « chaque citoyen », notamment nos élèves, aux tests de certification, se basant sur le postulat de l'autonomie et de l'équipement informatique de toutes les familles. C'est très loin d'être le cas – c'est même une source d'inégalités sociales reconnue par les études sociologiques. **Une rapide utilisation de l'outil montre aussi que l'engagement dans cette logique peut être terriblement chronophage.**

La seconde vocation est la passation obligatoire de tests de certification par les élèves à la fin de chaque cycle (C4 en collège, cycle terminal en lycée), qui sera précédée, nous apprend Eduscol - à défaut de tout texte officiel...-, de « tests de positionnement pour tout élève de la 5ème à la Termi-

nale », ceux-ci étant censés permettre d'identifier les besoins des élèves et mettre en place l'acquisition de nouvelles compétences. Ces tests seront organisés localement par les chef-fes d'établissements, entre le 8 mars et le 13 mai pour les élèves de 3ème, entre le 4 janvier et le 5 mars pour celles et ceux de Terminale.

À nouveau, le ministère rajoute une couche au mille-feuille déjà très dense des programmes surchargés et injonctions de toutes sortes que doivent gérer les enseignant-es, sans formation, sans temps dédié et dans le contexte d'équipements informatiques des établissements souvent insuffisants, voire déficients.



Pour le SNES-FSU, il est indispensable de repousser l'entrée en vigueur de ces certifications afin de ne pas alourdir encore le travail de toutes et tous (enseignant-es comme élèves) et de ne pas ajouter un stress supplémentaire à une période particulièrement troublée.

Pour aller plus loin



[Article sur le numérique en cette rentrée 2020](#)

Section Académique (S3)

15 rue Dobrée
44100 Nantes

Tél : **indiquées sur notre site (rubrique "Contacts")**

Courriel : s3nat@snes.edu
site : www.nantes.snes.edu

Pour nous contacter par courriel ...

Questions générales, adhésion
s3nat@snes.edu

Emploi, carrière, mutations
emploi@nantes.snes.edu

Non-titulaires
nontitulaires@nantes.snes.edu

Stagiaires
stagiaires@nantes.snes.edu

AED
aed@nantes.snes.edu

AESH
aesh@nantes.snes.edu

Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de SNES Pays de Loire :

Hélène Bouchoux, Cécile Delianne, Jeffrey-Gaylord Remaud, Marie Haye, Nelly Hervouet, Xavier Hill, Céline Pella, François Peschard.

Illustration en pages 3 et 5 : Vincent Ollivier.

Composé
sous

